

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° C_2026-05 DOTATION DE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT 2026

DATE DE LA CONVOCATION
19/02/2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du mardi 17 février 2026, le Comité, conformément aux statuts, a été convoqué à au moins 5 jours d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum quel que soit le nombre de délégués présents.

Le 24 février 2026 à 13h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac (19), sous la présidence de M. Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		MH MICHON	x		
CAVITTE Pascal					
DARBON Alain			x		
DELIBIT Sandra					
ELOPHE Valéry					
MAGNE Marie-Ange					
MICHON Marie-Hélène	x				
PAGES Jean-Louis					
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL / 10 (45% des voix)	1	1		2	55,5

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline					
LABBAT Jean-François					
PADILLA-RATELADE M.					
PETIT Christophe			X		
TAGUET Jean-Marie			X		
VIDAL Marie-Laure					
ZIOLO Eric					
23 CHEVREUX Laurence					
DEFEMME Catherine					
JOUANNETAUD Marinette					
LEGER Jean-Luc					
MARTIN Valéry					
SIMONET Valérie					
87 LARDY Brigitte					
MALET Patrick					
TOTAL / 16 (25 % des voix)					

Collège Intercommunal et Communal

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
BUJON Marc					
CORNELISSEN Tony					
FONFREDE Alain					
MONTIGNY Pascal					
VMM BONNET-TENEZE V.					
BOUCHOT Estelle		G GUYONNET	x		
BOURROUX François					
LELIEVRE Carla					
SAVIGNAC Sylvie					
VEM CHAUMEIL Romain					
COURTEIX Nadine					
FRAYSSE Marie					
CGS BAUMGARTEN Christophe					
BONIFAS Marina					
LETELLIER Thierry					
NICOUX Renée	x				

	SIMONS Benjamin				
CSO	ESCOUBEYROU Luc				
	GARGUEL Karine				
	GAUTIER Laurent				
	POITOU-LE BIHAN D.				
	RABETEAU Raymond				
MCeA	GUYONNET Gérard	x			
	ROULLAND René			x	
	VERDIER Alexandre				
PV	ANOMAN Mathieu				
	BOSDEVIGIE Jean-Pierre				
	COLIN Juliana				
	COUPET Georges				
	DELEFOSSE Laurent				
BC	FORESTIER Joël		C LEFEVRE	x	
	TOTAL / 32	3	2	5	15

Communes Corrèze

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BARBAZANGE Marie					
BEAUMONT Didier		F SAGAN	x		
BEYNEL Liliane					
BILLOT Marie-Josée					
BOUDIN Olga					
BOISSONNEAU Marie-Lise					
BRETELLE Paul					
BROUTIN Frédérique					
CHABRERIE Christian	x				
CHARLE Pierre					
CHASSON Thomas					
CHAUQUET Guillaume					
CHAUQUET Marie-Hélène	x				
CHEVALIER Pierre					
CHEZE Monique					
CORNELISSEN Josée					
COULON Martial	x				
COURTEIX Michel	x				
DELEIGNIES André					
DEVEDEUX Jean-Paul					
DOULCET Jacqueline					
FOURGNAUD Claudine		M LEOCADIO	x		
GAGE Pascal					
GRATADOUR Marcel					
HERRAULT Chantal					
HORNEBECK Catherine	x				
HOUGAS Bruno		C CHABRERIE	x		
HUNDZINGER André					
ISLJAM Sertka			x		
JAMILLOUX VERDIER S.					
JOLY Daniel					
JOURNOUD Vladimir					
LACHAUD Michel					
LAFARGUETTE Lionel					
LAUZANNE Claudie		M COULON	x		
LEFAI Benjamin					
LEFEVRE Corinne	x				
LEOCADIO-BANETTE Martine	x				
LOGE Jean-François					
LOUCHART Arnaud					
MAGIMEL Alain					
MANDON Henri					
MARLEIX Andréa					
MARTINIE Gérard					
MAZALEYRAT Emilie					
MIGNAUT Thomas					
MOCAER Laurence		MH CHAUQUET	x		

MORATILLE Gérard				
NOUAÏLLE Josette				
PENEL Eric	x			
PEREON Julien		C HORNEBECK	x	
PORTE Guillaume				
POUYAUD Bernard	x			
REBUZZY Franck				
ROUSSEL Jean-Pierre				
ROUX Marie-Hélène				
SAGAN Françoise	x			
SAUGERAS Michel				
SEGUI Aurélien				
SENOUSSAOUI Bernard				
URBAIN Jean-Yves				
VEYRET Jérémy				
VIGROUX-SARDENNE J.				
VINATIER Catherine				
ZANELLI Philippe				
TOTAL / 65	10	6		16

Communes Creuse

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
ALLEGRE-Sylviane					
ARNAUD Carole					
ARNAUD Christian					
ASO Eric					
BERGERON Guillaume					
BOYER Laurence					
BREBION Célia					
BREHIN Geneviève					
BROUSSOULOUX Maryse					
CABARET Pauline					
CAGNON Olivier					
CHAPAL Arnaud					
CHERADAME Lou-Andréa					
CLIDIÈRE Eliane					
DUMEYNIÉ Jean-Claude					
DUPONT Nicolas					
DUPRADEAUX Cyrille					
DUTEURTRE Xavier		M GRANIER	x		
FAURE Jacques					
GERVAIS Nicolas					
GRANIER Michelle	x				
KLEIN Mario					
LAPOSTOLLE Gaëlle					
LEFORT Laurent					
LE MIGNOT Guy					
LE ROUSSEAU Jean					
LOURADOUR Pierrick					
MAGRIT Gilles					
MAJIRUS Jean-Nicolas					
MOREAU Jean-Claude					
MOULIN Catherine					
MOUNAUD Patrick					
PATAUD Annick					
PATAUD Patrice					
PEYLET Jessica					
REUGE Bernard					
ROMAN Alexandru					
SALVIAT Gérard	x				
SOULMAGNON Philippe					
TERNAT Didier					
VERGNE Pierre					
WEIMANN Véronique					
ZUCCA Alain			x		
TOTAL / 43	2	1		3	

Communes Haute-Vienne

Noms	Présents	Pouvoir donné à	Excusés	Total votants	Total voix
BLANQUET Géraldine					
CAILLAMAUD Jean-Paul					
CYRILLE Aurore					
DUMONT SAINT PRIEST France					
GARDELLE Marie-Christine			x		
HENRIO Rémi					
JEGOU Isabelle					
KONINGS Paul		G SALVIAT	x		
LAHAYE Françoise					
LE GRAND Yannick		E PENEL	x		
LE NOBLE Monique					
MARTIN Sébastien					
MATINAUD Gilles					
SUDRON Frédéric					
VERGER Roland		B POUYAUD	x		
VIGIER Ophélie					
TOTAL / 16		3		3	
Communes et EPCI=30 % des voix	15	12		27	37

Personnels du Syndicat mixte : Juliette GIOUX, Véronique GIESSLER, Olivier HUET, Nathalie HARANG, Mélanie LE NUZ, Marie MAZURIER.

CODE PROJET 9102 (Fonctionnement général)

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
 Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;
 Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

➤ Dotation de fonctionnement de l'Etat 2026 :

Description du projet :

Chaque année, l'Etat attribue aux Parcs naturels régionaux de France une participation financière pour la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux Parcs Naturels Régionaux, en considérant les objectifs généraux d'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel, de préservation de la biodiversité notamment par la mobilisation de la société civile, d'appui aux politiques publiques, dans lesquels s'inscrit l'Administration.

Au titre de l'exercice 2026 la contribution forfaitaire de l'Etat pour le fonctionnement de la structure s'élève à 130 000 €.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité :

- d'autoriser le Président à demander la participation de l'Etat pour un montant de 130 000 € et de charger le Président de mettre en œuvre les démarches nécessaires à cette demande.

LE COMITE SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser le Président à demander la participation de l'Etat pour un montant de 130 000 € et de charger le Président de mettre en œuvre les démarches nécessaires à cette demande.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Abstention	Voix pour	Voix contre
Régional = 10	27,75	1	2		55,5	
Départemental = 16						
Communes = 124	1	12	22		22	
EPCI = 32	3	3	5		15	
TOTAL = 182		16	29		92,5	

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Le Président, Philippe BRUGERE

Ph. Brugere



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 019-251900130-20260224-C_2026_05-DE

